



## Impact de la nullité d'une clause de non-concurrence

Par **Mirmo23**, le **27/04/2012 à 13:59**

Bonjour,

J'aimerais vous soumettre une partie de mon cas en Droit Social.

Dans le cas où un commercial dans l'habillement voit sa clause de non-concurrence annulée par une juridiction, est-ce que les autres commerciaux qui sont dans la même situation que lui (même clause, même salaire, même contrepartie financière pour la clause) voient automatiquement leurs clauses annulées ? Ou ils doivent faire appel individuellement à une juridiction ? Y a-t-il pour ce cas une jurisprudence ?

Merci pour votre aide

Par **P.M.**, le **27/04/2012 à 18:36**

Bonjour,

A priori, un Jugement du Conseil de Prud'Hommes ne s'applique que pour l'affaire examinée mais il est vraisemblable que si les autres salariés le saisissent dans les mêmes conditions, cela donnerait le même résultat sachant que les demandes peuvent être différentes...

Dans ces conditions, l'employeur pourrait préférer lever toutes les clauses de non-concurrence...

Par **Mirmo23**, le **27/04/2012 à 18:46**

Merci pour votre réponse.

Cordialement,